

Message HOSPIMEDIA – 21 août 2020

Face à la reprise de la circulation du virus Sars-Cov-2, la Direction générale de la santé invite les professionnels de santé à procéder à un dépistage virologique à l'issue de leurs congés, ou en cas de participation à un rassemblement.

Dans un [message](#) urgent, la Direction générale de la santé (DGS) met en garde les professionnels de santé sur l'évolution épidémiologique de la maladie Covid-19. Elle souligne une "*évolution rapide avec une augmentation de nombreux indicateurs*" ainsi que le nombre "*significatif*" de personnes atteintes de retour d'un séjour à l'étranger. Elle rappelle qu'un quart des infections reste asymptomatique et que la moitié des transmissions intervient dans la phase présymptomatique.

La DGS estime ainsi que les professionnels de santé ont pu être en contact et développer la maladie sans le savoir au cours de la période estivale et de leurs congés. Afin d'éviter de nouvelles transmissions croisées en milieu de soins ou en établissement médico-social, elle donne de nouvelles recommandations sur le dépistage du Sars-Cov-2 par RT-PCR* à destination des professionnels de santé. La DGS recommande ainsi un test virologique pour tout professionnel :

- qui présente des symptômes évocateurs (identifiés par le Haut Conseil de la santé publique dans un [avis](#) du 20 avril) de la maladie Covid-19 ;
- qui est identifié comme personne contact d'un cas de Covid-19 ;
- qui a participé à un rassemblement de nombreuses personnes (repas de famille, mariage, festival, concert, funérailles, etc.) ;
- qui est de retour d'une zone à risque, à savoir, selon la DGS, après un séjour à l'étranger, à Mayotte, en Guyane ou en métropole dans un lieu où la circulation du virus est élevée (cluster, incidence anormalement élevée).

Pour les professionnels participant à la prise en charge de sujets fragilisés (patients immunodéprimés, insuffisants respiratoires et personnes âgées), un dépistage virologique est préconisé à leur retour de congés, quelle que soit la zone de villégiature.